

DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 21/10/2020

Référence
2020_10_21

Objet de la délibération
Choix d'un prestataire pour l'étude de planification énergétique sur le Pays de Brest

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	36	40

Date de la convocation
14/10/2020

Date d'affichage
14/10/2020

Vote
À l'unanimité
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 21 Octobre à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président.

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ARZUR Agathe, BALCON Claudie, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GOALEC Bernard, GOSSELIN Jacques, GOUÉROU Jacques, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Armel, GUÉVEL Yann, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, PICHON Ronan, POUPON Julien, PRIGENT Pascal, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André

Excusé.e.s ayant donné procuration :

MM : BÈLE Christophe à Mme BALCON Claudie, GOULAOUIC Pascal à M. RAPIN Raphaël, NÉDÉLEC Yohann à M. CUIILLANDRE François, TREGUER Jean-François à Mme CRÉAC'HCADEC Marie-Annick

Excusé.e.s :

Mmes : ABIVEN Bernadette, BONNARD LE FLOCH Frédérique, L'HOSTIS Neïma, NICOLAS Gaëlle M. QUILLÉVÉRÉ Bernard

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS, Mickaèle, PELTIER Caroline MM : BUREL Erwan, CANN Thierry, FLOCH Erwan

A été nommé secrétaire :

M. LECLERC Patrick

Objet de la délibération :

Choix d'un prestataire pour l'étude de planification énergétique sur le Pays de Brest

Les 7 EPCI du Pays de Brest ont élaboré ou sont en cours d'élaboration de leurs PCAET. Chaque EPCI souhaite développer les énergies renouvelables sur son territoire. En effet, elles ne couvrent aujourd'hui qu'environ 11% de la consommation d'énergie du territoire, loin des objectifs nationaux fixant l'atteinte d'une part d'énergies renouvelables dans sa consommation finale brute d'énergie d'au moins 32 % en 2030. Pour ce faire, les collectivités souhaitent définir précisément les gisements en énergies renouvelables et de récupération (EnR+R) et élaborer un plan d'action précis pour chacune des énergies étudiées.

De plus, le Pôle métropolitain du Pays de Brest entre en phase de révision du SCOT à l'échelle des 103 communes du Pays. Il souhaite être ambitieux dans la prise en compte de l'énergie. Le Pôle métropolitain du Pays de Brest est donc le

maitre d'ouvrage de cette étude.

Les deux objectifs principaux de la prestation portent sur :

- L'étude des gisements énergétiques sur l'ensemble du Pays de Brest
- Le développement d'un plan d'actions pour développer de manière opérationnelle les EnR+R sur le Pays de Brest

L'étude comportera quatre phases :

Phase 1 : état des lieux des EnR+R

- bilan fin des productions existantes
- rendu cartographique pour chaque EPCI

Phase 2 : analyse du potentiel de développement des EnR+R

- Identification des gisements par filière
- Analyse des capacités d'injection sur les réseaux électriques et gaz
- rendu cartographique pour chaque EPCI

Phase 3 : Définition d'une stratégie partagée de développement des EnR+R

- Proposition de plusieurs scénarios de trajectoires énergétiques
- Atelier de définition de la stratégie à l'échelle Pays et également à l'échelle EPCI

Phase 4 : élaboration d'un plan d'actions concerté et restitution de l'étude

- Proposition d'ateliers techniques par filière
- Choix et rédaction de fiches actions
- Accompagnement pour les études de préfaisabilité pour mise en œuvre de plusieurs projets EnR+R sur chaque EPCI

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation de cette étude.

Offre du Groupement Indiggo - Hespul - Site à Watt – Solagro :

Prestation	Montant HT
Phase 1 : état des lieux des EnR+R	17 400 € HT
Phase 2 : analyse du potentiel de développement des EnR+R	46 075 € HT
Phase 3 : Définition d'une stratégie partagée de développement des EnR+R	27 950 € HT
Phase 4 : élaboration d'un plan d'actions concerté et restitution de l'étude	46 975 € HT
Montant total HT	138 400 € HT
TVA 20 %	27 680 € HT
Montant total TTC	166 080 € TTC

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest de :

- Retenir l'offre du groupement Indiggo - Hespul - Site à Watt - Solagro,
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à l'exécution du marché

Envoyé en préfecture le 23/10/2020

Reçu en préfecture le 23/10/2020

Affiché le



ID : 029-200033736-20201021-2020_10_21-DE

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain

- Retient l'offre du groupement Indiggo - Hespul - Site à Watt - Solagro,
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à l'exécution du marché

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre